



QUESTION ECRITE

Auteur Nicole Carrupt et Jimmy Evershed, PLR/FDP et Marie-Josée Reuse et Sarah Gillioz, PS/GC
Objet Le canton du Valais autorise-t-il les décharges illicites
Date 15/12/2022
Numéro 2022.12.551

5ème co-auteur - Alexandre Maret Le Centre

En mai 2020, la Commune de Saxon a interpellé le Département de la mobilité et du territoire à propos d'un problème de salubrité sur les parcelles 3084, 3135 et 3136 sises au Charbonnet sur Commune de Saxon. Dans son courrier daté du 4 mai 2020, la Commune fait référence à un premier signalement, photos à l'appui, par la PIDR.

Entre mai 2020 et juillet 2022, plusieurs courriers ont été échangés entre les autorités cantonales et la commune, sans que toutefois cette dernière ne puisse obtenir de réponse claire pour un règlement rapide du litige. À noter qu'un renvoi entre plusieurs services rend la situation peu claire quant aux compétences des uns et des autres et, partant, empêche d'apporter une solution au problème posé.

Considérant ces diverses informations, nous vous demandons de bien vouloir apporter les clarifications nécessaires pour un règlement rapide de cette fâcheuse situation.

Conclusion

Concrètement, merci de bien vouloir nous indiquer quel service est compétent en la matière.

Dans le cas où des démarches nécessaires n'ont pas été effectuées, merci de nous indiquer lesquelles et par quelle autorité.

Merci de bien vouloir décrire une procédure type dans le traitement de ce genre de cas.

Dans le cas de figure où le règlement de la situation est empêché, merci de bien vouloir nous en indiquer les raisons, selon votre analyse de la situation.

Merci enfin de bien vouloir nous communiquer toute information susceptible de régler la situation.